

Zeitschrift: Revue de Théologie et de Philosophie
Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie
Band: 9 (1959)
Heft: 4

Artikel: La pensée économique et sociale de Calvin
Autor: Golay, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-380726>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉTUDE CRITIQUE

LA PENSÉE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DE CALVIN¹

Coïncidant avec le 400^e anniversaire de la fondation de l'Académie de Genève, en 1559, par Jean Calvin, la parution de la thèse de doctorat de M. André Biéler, pasteur, intitulée : *La pensée économique et sociale de Calvin* prend ainsi un relief tout particulier et revêt une actualité plus grande encore ensuite d'un intéressant concours de circonstances : d'une part le 450^e anniversaire de la naissance du grand réformateur et le caractère toujours actuel des problèmes humains qu'il a analysés avec une remarquable lucidité, et d'autre part « la modernité du XVI^e siècle » selon l'expression d'Henri Hauser, l'un des meilleurs spécialistes de l'histoire économique. En effet, non sans raisons, on a pu comparer le siècle de Calvin avec le début de notre XX^e siècle, puisque l'un et l'autre ont subi de profondes transformations de structure, provoquées par l'éclatement de systèmes économiques qu'avait préparé l'évolution des idées et par un extraordinaire accroissement des richesses. Au XVI^e siècle, cet accroissement fut la conséquence de la découverte de nouvelles terres et de la naissance d'une véritable ère industrielle ; au XX^e siècle, ce sont les prodigieux progrès de la technique qui sont à l'origine d'une révolution industrielle et sociale sans précédent.

Ainsi que le dit Gaëtan Pirou, des modifications qui se produisirent au XVI^e siècle dans le milieu intellectuel, géographique et politique « commandent et expliquent l'apparition des premières ébauches de la science économique, dont la construction systématique se fera seulement deux siècles plus tard ». Si donc le mercantilisme du XVI^e siècle n'a pas les caractères d'une véritable doctrine économique, il n'en a pas moins été précurseur de la science écono-

¹ ANDRÉ BIÉLER : *La pensée économique et sociale de Calvin*, Genève, Librairie de l'Université, Georg & C^{ie}, S. A., 1959, 562 pages. Collection des publications de la Faculté des sciences économiques et sociales de l'Université de Genève. Vol. XIII. Avec une préface d'Antony Babel, professeur d'histoire économique.

mique qui prit corps au XVIII^e siècle seulement. Or, la Renaissance et la Réforme ont exercé une influence déterminante sur les idées économiques et sociales du XVI^e siècle. N'est-il pas dès lors regrettable que ni Pirou, ni Baudin, l'un et l'autre économistes de renom du XX^e siècle et auteurs l'un d'une histoire de l'économie politique et l'autre d'un précis d'histoire des doctrines économiques, n'aient même pas mentionné le nom de Jean Calvin. Pourtant, son œuvre considérable a aussi porté sur les problèmes économiques de son temps et même si cette part est relativement minime, comparée à l'aspect religieux de ses écrits, elle a tout de même fortement marqué de son empreinte son époque. En conséquence, nous sommes très heureux de posséder l'étude considérable et extrêmement intéressante que nous offre aujourd'hui M. A. Biéler, qui relève la très grande originalité de Calvin sur le plan économique. Le lecteur éprouve une réelle admiration en face de ce travail si fouillé, si complet que seules des connaissances étendues et multiples et une haute probité intellectuelle pouvaient mener à chef.

Si de nombreux historiens et sociologues, avant M. Biéler, se sont intéressés au réformateur genevois et lui ont consacré de sérieuses études, aucun d'entre eux, semble-t-il, n'a analysé l'aspect économique de son œuvre d'une manière aussi approfondie et objective, ni n'a eu la patience et le courage de reprendre tous les textes du réformateur, c'est-à-dire ses traités, ses commentaires bibliques, ses sermons et sa correspondance, ce qui n'a pas rebuté en revanche M. Biéler. Il n'a ainsi négligé aucun élément constructif et ses jugements sont tous appuyés sur des écrits du réformateur.

L'abondance des citations donne une valeur exceptionnelle à la publication de M. A. Biéler et permet au lecteur « d'accéder personnellement à cette pensée ». Il peut de la sorte, lui aussi, se faire une opinion sur les idées de Calvin et sur l'interprétation de son commentateur.

Enfin la lecture et l'étude de cet ouvrage se trouvent grandement facilitées par les sommaires qui figurent en marge de tous les paragraphes importants, ce qui fait de cette thèse un précieux instrument de travail.

L'ouvrage de M. A. Biéler comprend deux parties d'inégale importance. Dans la première, intitulée : « La réforme calviniste, une réforme intégrale de la société », l'auteur situe la Réforme dans son climat politique, religieux, social et économique. Sa description de la vie économique pendant la première moitié du XVI^e siècle et des conditions sociales de travail, à Genève en particulier, éclaire fort bien le milieu dans lequel Calvin exerça son action de prédicateur, de réformateur religieux et d'innovateur dans le domaine économique. Les faits y sont présentés avec sobriété : spéculation

effrénée, fièvre des affaires, goût du jeu, hausse brutale du coût de la vie, naissance et développement rapide des valeurs mobilières, transformation fondamentale de la mentalité de la population, rôle économique des réfugiés venant de France, pour ne citer que quelques-uns des faits essentiels. Dans cette première partie, M. Biéler se révèle un excellent historien de l'évolution économique et sociale, mais il insiste surtout sur l'apport religieux du grand théologien dans les questions de principe de la foi réformée, telle l'indépendance de l'Eglise et de l'Etat.

La deuxième partie de son ouvrage est de beaucoup la plus importante tant par la matière qui y est traitée que par la place que l'auteur lui réserve. Cette partie, intitulée « La Doctrine » présente tout d'abord « l'esquisse d'une anthropologie et d'une sociologie théologiques ». Toutefois, il n'appartient pas à un économiste de se prononcer sur sa valeur. En revanche, les deux chapitres suivants, soit « Les richesses et la maîtrise du pouvoir économique » et « Les activités économiques » qui comprennent à eux seuls quelque deux cents pages sont particulièrement attachants et retiendront l'attention non seulement du spécialiste, mais de tous ceux que les questions économiques intéressent.

En se fondant sur les textes mêmes de Calvin, M. A. Biéler montre que le réformateur non seulement critiqua la position arrêtée par les Pères de l'Eglise en ce qui touche le prêt à intérêt par exemple, mais qu'il formula aussi un certain nombre de principes économiques et de règles, entre autres sur l'emploi des biens matériels, sur le ministère du riche qui ont conservé à travers les siècles une actualité indiscutable et qui mériteraient une étude approfondie dans l'optique des conditions sociales et économiques du XX^e siècle. Presque à chaque page, l'auteur évoque telle ou telle grande idée du réformateur, auxquelles, par la suite, certains commentateurs ont donné une interprétation ne reflétant pas la pensée de Calvin. C'est ainsi que l'on a faussement imputé au calvinisme la primauté de la prédestination, l'ascèse du travail, le mépris du plaisir, la vertu de l'épargne. Avec pertinence, M. A. Biéler démontre les erreurs qui ont été commises et qui ont parfois déformé le sens de certaines affirmations de Calvin. Pour le réformateur, qui s'appuie sur la Bible, la richesse est un don de Dieu, mais il apparaît aussi que l'amour de la richesse, qui prend une forme religieuse, est une réelle idolâtrie, car l'argent exerce une action démoniaque sur les hommes. L'avarice et la prodigalité en sont les conséquences. Il serait vraiment trop simpliste — et malhonnête — de ne retenir que la première idée exprimée dans cette sentence : la richesse est un don de Dieu, pour affirmer que Calvin admet sans autre la richesse matérielle en soi, en reniant « la seigneurerie de Dieu sur toutes choses ».

Mais ce qui frappe le plus l'économiste, c'est la découverte ou la redécouverte que le lecteur fait de la Bible à travers les citations de Calvin et la bouleversante actualité de principes économiques que l'on va chercher dans des manuels modernes d'économie politique ou de science financière et dont on relève volontiers l'originalité, alors que ces mêmes principes ont été exprimés, avec des mots moins savants peut-être et sous une forme moins technique, dans l'Ancien et le Nouveau Testament. Ainsi en est-il du problème de la circulation des richesses auquel M. A. Biéler, en se référant aux textes de Calvin, consacre des pages d'un intérêt scientifique incontestable. Les physiocrates avaient précisé ce qu'est l'ordre naturel qui englobe tous les biens économiques dans un mouvement perpétuel. Dans son fameux tableau économique, Quesnay en avait fixé le circuit. Toutefois, il le fit deux siècles après Calvin. Il est vrai que celui-ci n'a pas écrit un ouvrage entier sur cette question, mais ce qui est fondamental, c'est qu'au début du XVI^e siècle, l'idée de l'utilité d'une circulation des richesses, de la nécessité de celle-ci, ait été clairement formulée par le réformateur genevois. Le dessein de Dieu, c'est la richesse pour tous ; les riches, dispensateurs de Dieu et obligés des pauvres ; conçue comme moyen de servir, la richesse est légitime ; le pauvre, vicaire et receveur de Dieu ; l'ordre économique selon Dieu : une distribution équitable des biens entre tous ; l'ordre c'est la circulation des biens. Voilà quelques-unes des idées de Calvin, clairement mises en évidence par M. A. Biéler. Et c'est ici, à mon sens, le point de jonction de deux doctrines étrangères au départ, formulées au nom de principes fort différents, mais qui se rencontrent sur le plan de leur application pratique ; l'une de ces doctrines est d'origine divine, elle procède de l'amour du prochain ; l'autre est d'origine humaine, elle se propose de réaliser la répartition du capital qui assure le maximum de bien-être matériel, l'augmentation de la productivité, l'accroissement des richesses. Mais cet accroissement n'est possible que si la richesse circule et est largement étalée, qu'elle ne reste pas dans les mains d'une même minorité. Ford n'avait pas d'autre but en augmentant le salaire de ses ouvriers et en proposant à tous les industriels de faire de même ; il comptait accroître le volume des ventes de ses automobiles à un rythme qui lui assurerait une courbe de bénéfices plus rapide que l'augmentation de ses charges. Le principe de l'impôt implique la redistribution des recettes fiscales à d'autres individus. L'A.V.S. n'a pas d'autre but.

Cet aspect économique de la circulation de la richesse n'a pas échappé à la perspicacité et à l'intelligence de Calvin. M. A. Biéler l'a relevé, mais on peut regretter qu'il n'ait pas accordé un plus large développement à ce problème essentiel qui n'a jamais cessé

de préoccuper les économistes, mais auquel aucune solution satisfaisante n'a encore été apportée.

L'accaparement : cause de désordre économique, l'exploitation des salariés, la spéculation ont aussi retenu l'attention de Calvin qui s'est insurgé avec véhémence contre ces abus économiques aux conséquences sociales les plus graves.

La conception, en perpétuelle évolution, de la propriété ne pouvait laisser le réformateur genevois indifférent ; sa position sera dictée par ses convictions religieuses. Il ne la condamne pas, mais il en fixe clairement les limites ; ni l'individualisme, ni le communisme n'y trouvent leur compte. Sous le titre : « Les activités économiques », M. Biéler analyse les idées de Calvin sur le travail, le salaire, les paysans et l'agriculture, les marchands et le commerce, les banquiers et le prêt à intérêt.

Le lecteur reste stupéfait de l'originalité des idées de ce théologien vivant dans un monde qui subissait encore fortement l'influence de l'Eglise et de l'enseignement scolaire et qui, sans être un spécialiste des questions économiques, a une vision étonnamment moderne de ces problèmes, pour lesquels il propose des solutions beaucoup plus hardies et novatrices que ses contemporains. Avec une surprenante lucidité, il va distinguer le prêt à la production du prêt à la consommation, condamnant celui-ci, mais justifiant celui-là pour autant que les taux ne soient pas usuriers.

Il saisit l'importance du commerce, « signe de la communion spirituelle des hommes », défend ceux qui le pratiquent, mais leur enjoint l'honnêteté, le respect et la régularité des contrats.

Partisan du progrès matériel et des échanges entre les individus, conscient du rôle de l'argent et aussi de sa puissance, ouvert aux nécessités de la vie économique et aux besoins des hommes, Calvin leur imposera une seule règle : celle de la charité. C'est ce que M. A. Biéler a su mettre en évidence avec un rare bonheur et grâce à une connaissance approfondie des problèmes économiques et sociaux. Il doit en être remercié et il faut souhaiter que son étude rencontre une large audience non seulement dans les milieux théologiques, mais dans tous les milieux qui réfléchissent aux problèmes sociaux de notre temps.

JEAN GOLAY.